



TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE « ETAT DES LIEUX DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES EN ALGERIE : QUEL SOUTIEN AUX ACTEURS ASSOCIATIFS ? »

RESUME

Le programme Jousour

Le programme concerté pluri acteur « Jousour » a été initié par des associations algériennes et françaises en juillet 2006.

Il vise à renforcer la société civile algérienne dans la prise en charge de l'enfance et de la jeunesse vulnérable et dans l'insertion et la valorisation de l'expression citoyenne de la jeunesse.

Après une étude préalable puis une période pilote, il s'est déroulé en deux phases successives dites, de « développement » (2008-2013) puis de « consolidation » (2013-2016). Il amorcera une troisième phase à l'automne 2016 pour une durée de trois années.

Comme l'ensemble des programme concerté pluri acteurs, Jousour a été jusque-là cofinancé à hauteur de 75 % de son budget (environ 1 million d'Euro par an) par la coopération française (le MAEE à son lancement, l'AFD aujourd'hui). Ses autres soutiens financiers ont été pour l'essentiel la Fondation de France et le Comité Français pour la Solidarité Internationale (le CFSI), ses membres ainsi que les structures (majoritairement des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités locales et/ou des entreprises privées) qui ont contribué au financement des projets développés par ses membres algériens avec le soutien du Programme. Il réunit aujourd'hui 134 partenaires, algériens pour les trois quarts (associations, collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat), français et européens pour le quart restant (associations et collectivités locales). Le CFSI joue un rôle particulier au sein de cet ensemble. « ONG garante », il est responsable de la bonne conduite du programme vis à vis de son bailleur principal.

L'étude

L'étude qui fait l'objet de ces termes de référence porte sur responsabilité sociétale des entreprises algériennes et étrangères en Algérie. Elle doit contribuer à la réflexion engagée pour la préparation de la phase à venir. Celle-ci devra anticiper le retrait progressif du soutien de la coopération française programmé à partir de 2019. Elle devra donc nourrir le processus de réflexion en cours sur la nécessaire évolution du modèle économique des associations algériennes mais aussi de Jousour en tant que Programme.

Cette étude, commanditée par le comité de pilotage du programme, devra d'une part produire un état des lieux des relations et des soutiens apportés par les entreprises (grandes



entreprises et PME, algériennes et étrangères) aux associations. Elle devra d'autre part mettre en regard cet état des lieux avec celui des pratiques des associations algériennes membres de Jousour en termes de captation de fonds d'entreprises privées.

Cette étude intervient dans un contexte marqué, entre autre, par la mise en application de la loi 12-06, adoptée en janvier 2012 et qui encadre la liberté associative en Algérie.

LE PROGRAMME JOUSSOUR¹

Eléments de contexte

Un programme concerté pluri-acteurs²

« Le Programme concerté pluri-acteurs est un instrument élaboré en septembre 2001 par l'ex Mission à l'action internationale des ONG (MAAIONG) du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) dans la suite d'une précédente génération de programme pluri-acteurs, les « programmes prioritaires » qui ont fait l'objet d'une évaluation transversale.

La réflexion internationale sur l'efficacité de l'aide et la bonne gouvernance ont permis de faire émerger une prise de conscience au sein des acteurs publics : au Nord comme au Sud, la concertation entre les Etats et leur société civile est indispensable pour mettre en œuvre des politiques publiques efficaces. Le MAEE a donc conçu en concertation avec des organisations de la société civile (OSC) française ces programmes innovants dont l'élaboration et la mise en œuvre sont effectuées dans le cadre d'une concertation permanente entre OSC et entre OSC et pouvoirs publics.

Il s'agit d'un programme visant à appuyer la structuration collective des organisations de la société civile des pays d'intervention et de favoriser le dialogue sur les politiques publiques avec les autorités nationales dans une perspective plus large d'appui à la gouvernance démocratique. La durée prévue de ces programmes est d'environ 10 ans (3 phases de 3 ans qui font l'objet d'une évaluation externe en fin de phase, de documents programmes et d'une instruction spécifique à chaque phase, parfois précédées d'une phase pilote). Ces programmes sont cofinancés à 75 % maximum par les pouvoirs publics français (et à 25 % par les ONG chefs de file et leurs partenaires) avec un budget, pour chaque phase et selon les programmes, d'environ 3 à 6 millions d'euros. Cet instrument a été transféré à l'AFD en 2009 dans le cadre du transfert de l'appui aux « initiatives ONG ». Les 5 PCPA en cours au moment du transfert ont tous été prolongés par l'AFD et cofinancés.

Les PCPA tentent d'instaurer « un jeu à 4 » (ONGs du Sud et du Nord, pouvoirs publics du Sud et du Nord) en prenant la mesure de ce que nécessite un renforcement institutionnel et organisationnel des sociétés civiles du Sud afin qu'elles deviennent des partenaires compétents et reconnus des pouvoirs publics et que les politiques mises en œuvre correspondent aux besoins réels des populations. Ces programmes rassemblent au-delà des ONG, en incluant d'autres acteurs non étatiques selon les programmes comme les syndicats, des associations ayant une expertise dans leur secteur d'activité sur leur territoire (enfance,

¹ Des informations additionnelles sont disponibles sur le site Internet du programme : <http://pcpalgerie.org/>, sur ses pages Facebook et sur sa Web télé : <https://www.youtube.com/user/pcpatv>

² Le paragraphe suivant est extrait des termes de référence de la méta-évaluation stratégique de l'outil Programme Concerté Pluri Acteurs et les informations relatives à l'outil PCPA sont accessibles sur le site de l'Agence française de développement : <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG?actuCtnId=124060>

jeunesse, insertion) mais dont la coopération n'est pas l'objet social de départ, et des collectivités locales ainsi que des représentants des pouvoirs publics.

*Chaque programme est supervisé par une **ONG française qualifiée d'ONG garante** récipiendaire de la subvention. Il est piloté par un **comité de pilotage** composé de représentants d'associations françaises, du Sud, de collectivités locales et, si possible, de représentants des pouvoirs publics français et locaux. Ce comité émane d'une assemblée générale qui réunit l'ensemble des acteurs. La gouvernance des PCPA est conçue comme un espace de dialogue entre les acteurs, contribuant à l'atteinte de leurs objectifs. Leur mise en œuvre est coordonnée par une **cellule exécutive**, basée dans le pays d'intervention et placée sous l'autorité du comité de pilotage. »*

Un mouvement associatif dynamique, des relations contrastées avec les pouvoirs publics et le secteur privé marchand

Jusqu'en janvier 2012, la loi N°90-31 encadrait l'action associative. Cette loi, d'inspiration libérale, avait été adoptée dans la foulée des événements d'octobre 1988. De profonds changements politiques avaient alors été engagés, la constitution de 1989 avait notamment autorisé pluralisme politique et économie de marché.

Un processus de révision de cette loi a été amorcé en 2011 marqué, notamment, par une série de rencontres organisées par le Conseil National Economique et Social avec une partie du mouvement associatif. Ce processus a débouché le 12 janvier 2012 par l'adoption au Parlement de la loi N°12-06 portant sur la liberté associative.

Le contexte difficile des années noires a eu raison d'un grand nombre de structures associatives jeunes et fragiles. Selon le ministère de l'Intérieur, on ne dénombrait en 2011 que 89 000 associations dont un fort pourcentage avait cessé toute activité. Mais un petit nombre d'associations plus expérimentées, ayant de réelles capacités d'actions et de projets, émergent de ce processus de sélection naturelle. Elles sont encore trop peu nombreuses et surtout insuffisamment connectées entre elles.

Cette émergence a été favorisée par l'intérêt accru des pouvoirs publics pour le mouvement associatif et le soutien que lui a apporté, sous leur contrôle, l'aide internationale depuis le rétablissement de la situation sécuritaire (notamment les Programmes ONG 1 et 2 de l'Union européenne). L'attitude des pouvoirs publics reste cependant ambiguë. Certains ministères développent de nouvelles formes d'encouragement et de collaboration avec les associations qui œuvrent dans leurs domaines de compétences. De nombreuses collectivités locales apportent un soutien et tissent de nouvelles relations avec les associations de leurs territoires.

Dans le même temps, dans un contexte national et international tendu, l'Etat souhaite maintenir sous surveillance les organisations de la société civile. La loi N°12-06 a ainsi renforcé l'encadrement et le contrôle des entités associatives en passant notamment d'un régime déclaratif à un régime d'agrément et a également codifié plus strictement les relations des associations algériennes avec leurs homologues étrangères mais aussi le soutien financier qui peut leur être apporté. Pourtant, si la législation qui encadre la liberté d'action associative se fait plus stricte, l'Etat algérien et ses services déconcentrés commencent à s'ouvrir à des opérateurs associatifs en soutenant leurs actions et en reconnaissant la qualité des services qu'ils offrent à la population et notamment aux publics les plus vulnérables. Dès lors, ils soutiennent leurs démarches et conventionnent avec ces associations sur la durée.

Le soutien du secteur privé marchand à l'action associative, en dépit d'un cadre législatif et fiscal relativement favorable, apparaît être très peu développé.

Faire évoluer le financement des associations

Joussour a mis en place différents fonds d'appui aux initiatives de ses associations membres en Algérie. Environ 60 % des associations algériennes membres de Joussour ont ainsi pu bénéficier de ces cofinancements qui ont contribué à renforcer leur assise financière et leur capacité à prendre en compte des exigences de redevabilité et de transparence. Les projets qu'elles ont réalisés leur ont permis de gagner en crédibilité mais aussi de renforcer leurs assises financières. Les associations ont en effet été fortement incitées à se rapprocher de bailleurs de fonds nationaux, publics et privés, afin de diversifier leurs sources de financements pour, à terme, mieux sécuriser leurs modèles économiques.

De ce point de vue, le bilan de ces fonds est nettement positif pour la majorité de leurs bénéficiaires. Les 15 associations qui développent actuellement des projets dans le cadre du FAP³ n'ont eu, pour la quasi-totalité d'entre elles, aucune difficulté à trouver des cofinancements, y compris issus du secteur privé. Plus surprenant, trois associations porteuses d'initiatives développées dans le cadre du FAIL⁴ ont également été financées par des opérateurs privés et certaines associations sont aujourd'hui soutenues (en toute discrétion) par des entreprises sur la durée.

Ces résultats indiquent que les associations membres ont gagné en notoriété grâce à la qualité de leurs initiatives (le soutien d'une PME à une association de son territoire est fortement conditionné par la qualité des actions développées). Il sous-entend aussi qu'il est possible d'accroître la part des financements privés qu'elles réussissent à capter.

Mais historiquement, les associations algériennes souffrent d'une assez mauvaise image : elles manquent de visibilité, notamment parce qu'elles communiquent trop peu sur leurs actions. La majeure partie des opérateurs économiques en Algérie (algériens ou étrangers) ont donc des difficultés à identifier des associations fiables qu'elles pourraient soutenir en toute confiance.

Joussour, gagnant en renommée, a été contacté par de grandes entreprises algériennes à la recherche d'associations à soutenir. Ces premiers contacts ont indiqué que le soutien aux associations des entreprises algériennes (plus particulièrement des plus importantes) s'apparentait surtout à du sponsoring caritatif et ne s'inscrivait pas dans des démarches très structurées.

Ces premiers constats invitent donc à agir à plusieurs niveaux durant la phase qui s'engagera à l'automne 2016 : valoriser l'utilité sociale des associations et accompagner les entreprises algériennes qui s'engagent dans des démarches structurantes de soutien au secteur associatif pour les faire passer du sponsoring caritatif à la définition de politiques de RSE plus cohérentes et plus structurées. Cette double évolution permettrait de sécuriser l'assise économique des associations et du programme à partir de 2019 en consolidant ces différents financements sur la durée, à la fois pour soutenir ses activités d'animation transversales et l'accompagnement des initiatives des associations membres.

³ Le Fonds d'Appui aux Projets vise à soutenir et accompagner la professionnalisation des associations algériennes. Les initiatives proposées ont des budgets globaux compris entre 15 000 € et 85 000 € et sont cofinancés à 55 % par Joussour.

⁴ Le Fonds d'Appui aux Initiatives Locales vise à permettre à des groupes de jeunes constitués ou non en association (sous tutelle d'une association) ou à des associations n'ayant pas encore développé de projets de passer à l'action. Ce fonds est développé à l'échelle de la Wilaya et le plafond des budgets globaux est de 6 000 € cofinancé à 85 % par Joussour. En 2012/2015, le FAIL a été mis en œuvre dans la wilaya de Béjaïa. Ce dispositif a également été développé, entre 2008 et 2015, dans les Wilayas de Constantine, Oran, Bouira, El Oued et Biskra.

LOGIQUE D'INTERVENTION (2013-2016)

Objectifs et résultats attendus

En termes d'objectif général, *Joussour* vise à renforcer la société civile algérienne dans la prise en charge de l'enfance et de la jeunesse vulnérable et dans l'insertion et la valorisation de l'expression citoyenne de la jeunesse. Trois objectifs spécifiques sont fixés.

Le premier objectif spécifique s'adresse aux associations algériennes actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Deux types d'associations sont concernés : les petites associations locales et les associations plus expérimentées ayant déjà fait preuve de capacités de gestion. Les premières inscrivent leurs actions dans une logique locale sur des territoires précis, les secondes agissent au plan national. Cette complémentarité, au regard des résultats obtenus depuis 2008, est indispensable. Elle permet un renforcement collectif via des échanges de pratiques et des actions concrètes développées au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse qui, au-delà de ces bénéficiaires, ont un effet structurant sur les organisations elles-mêmes.

En conséquence, le premier objectif spécifique vise à *renforcer les associations algériennes dans leur vie associative et leurs capacités à agir.*

Le résultat suivant est attendu pour ce premier objectif spécifique : « *Les associations algériennes ont élargi leurs bases sociales, institutionnelles et partenariales en développant des initiatives au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse* ».

Le second objectif spécifique s'adresse aux acteurs de *Joussour* et à leurs capacités à travailler ensemble à l'échelle locale, nationale et internationale. En effet, leur implication et leur soutien dans le développement et la mise en œuvre du programme sur leurs territoires a grandement favorisé le dialogue et le rapprochement entre les associations membres tant au plan territorial que thématique. Au-delà, il s'agit pour les associations membres de *Joussour* d'avoir une capacité d'impulsion de dynamiques associatives incluant d'autres acteurs associatifs à ces trois échelles. Cet objectif vise donc à *développer l'aptitude des associations à travailler ensemble à l'échelle locale, nationale et internationale.*

Le résultat attendu de ce second objectif spécifique est donc ainsi énoncé : « *Les associations algériennes et françaises s'impliquent dans des espaces locaux, nationaux et internationaux de mutualisation et d'échanges de savoirs et pratiques entre pairs et s'engagent dans des partenariats.* »

Le troisième objectif spécifique concerne la reconnaissance par les pouvoirs publics de l'utilité sociale de l'action associative et vise à faire reconnaître la qualité de services développés par les associations algériennes en faveur des populations enfantines et jeunes précarisées et/ou exclues. Ceci renvoie également au renforcement des capacités de dialogues des associations avec les pouvoirs publics à l'échelle locale et nationale mais aussi au renforcement de leurs capacités à inscrire leurs actions dans une complémentarité avec les politiques publiques. Ce dernier objectif spécifique vise donc à « *assurer une reconnaissance de l'action collective et individuelle auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et à développer le dialogue et le partenariat.* »

Le résultat attendu de ce troisième objectif spécifique est donc ainsi formulé : « *Le Programme et les réseaux géographiques et thématiques constitués sont reconnus par les pouvoirs publics territoriaux et/ou nationaux comme forces de propositions et comme des*

interlocuteurs et des opérateurs crédibles, en mesure d'agir en complémentarité avec les services déconcentrés de l'Etat chargés de l'enfance et de la jeunesse. »

Activités à développer

Le tableau logique ci-après résume, par objectif spécifique, les activités prévues pour atteindre ces résultats.

OBJECTIF GENERAL	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités à développer
Renforcement de la société civile algérienne dans la prise en charge de l'enfance et de la jeunesse vulnérable, l'insertion et la valorisation de l'expression citoyenne de la jeunesse.	OS 1 : Renforcer les associations algériennes dans leur vie associative, et leurs capacités à agir.	R1 - Les associations algériennes ont élargi leurs bases sociales, institutionnelles et partenariales en développant des initiatives au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse.	A.1.1 - Accompagnement à la mise en œuvre d'initiatives développées au bénéfice de la jeunesse et de l'enfance et valorisation de ces initiatives.
			A.1.2 - Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles par la formation et l'échange.
			A.1.3 - Incitation des membres algériens et français à organiser des échanges formateurs de jeunes entre les deux rives.
			A.1.4 - Promotion de processus d'évaluation et de capitalisation au sein des associations algériennes.
	OS 2 : Développer l'aptitude des associations à travailler ensemble à l'échelle locale, nationale et internationale.	R 2 - Les associations algériennes et françaises s'impliquent dans des espaces locaux, nationaux et internationaux de mutualisation et d'échanges de savoirs et pratiques entre pairs et s'engagent dans des partenariats opérationnels.	A.2.1 - Création d'espaces d'échanges thématiques et/ou territoriaux au sein desquels se construisent des propositions collectives d'amélioration des dispositifs légaux de prise en charge de l'enfance vulnérable et de la jeunesse ainsi que d'espaces d'échanges territoriaux qui favorisent la synergie sur les territoires.
			A.2.2 - Promotion d'échanges et partenariats individuels et collectifs entre les associations et le milieu universitaire et de la recherche.
	OS 3 : Assurer une reconnaissance de l'action collective et individuelle auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et développer le dialogue et le partenariat.	R 3 - Le Programme et les réseaux géographiques et thématiques constitués sont reconnus par les pouvoirs publics territoriaux et/ou nationaux comme forces de propositions et comme des interlocuteurs et des opérateurs crédibles, en mesure d'agir en complémentarité avec les services déconcentrés de l'Etat chargés de l'enfance et de la jeunesse..	A.3.1 - Promotion de propositions collectives visant à améliorer les dispositifs légaux de prise en charge de l'enfance et de la jeunesse
			A.3.2 - Elargissement des espaces de concertation et de gouvernance de Jousour à des représentants de pouvoirs publics locaux et nationaux et à des bailleurs de fonds internationaux.
			A.3.3 - Soutien à des initiatives et à des activités co-construites avec les pouvoirs publics locaux et les membres associatifs de Jousour.

Les Partenaires et bénéficiaires

Les partenaires directs sont membres du Programme. Parmi eux, 95 sont des membres algériens (associations, Assemblée Populaire Communale, Direction de la Jeunesse et des Sports, Office des Etablissement de jeunes et Assemblée Populaire de Wilaya) et 39 sont des membres français ou européens (associations et collectivités locales) actifs au sein du PCPA et participent à la dynamique de Jousour.

A cela s'ajoutent d'autres partenaires (institutions, personnes ressources) indirects. Les membres de Joussour sont actifs sur 22 Wilayas mais certains membres développent des actions qui ont une incidence sur d'autres Wilayas du territoire algérien.

Les bénéficiaires de Joussour sont les associations algériennes et françaises membres ou non membres qui participent à cette dynamique et qui bénéficient des activités transversales du Programme (mise en réseau, formation, animation de cadres de concertation thématiques ou territoriaux, études, rencontres régionales) mais aussi les enfants, les jeunes, leurs familles et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse qui sont bénéficiaires des projets mis en œuvre par les membres, soutenus par Joussour, notamment à travers les fonds d'appui. Les projets soutenus par Joussour dans le cadre de quatre Fonds d'Appui le sont tous en cofinancement. Le montant des cofinancements varie de 55 % à 85 % et le cofinancement est ici stratégiquement utilisé pour renforcer l'assise financière des associations bénéficiaires. Elles sont ainsi vivement encouragées à capter des fonds publics et privés algériens.

L'ÉTUDE

Attentes et objectifs

Contribuer à préparer la prochaine phase du programme Joussour

Le Programme Joussour, initié en 2006, vise à renforcer les acteurs de la société civile algérienne qui partagent des valeurs d'humanisme, de paix et de tolérance. Depuis son lancement il fonctionne sur le modèle d'un programme associatif, financièrement soutenu par la coopération française. Celle-ci contribue au trois quart de son budget global dont 40 % est dédié au soutien des projets et des initiatives conçus et mis en œuvre par des associations algériennes membres du programme.

Fin 2016, ce programme amorcera une nouvelle phase de trois ans. Celle-ci doit anticiper la diminution progressive du soutien de la coopération française et préparer une évolution de l'organisation et du financement de la dynamique associative développée depuis huit ans. Elle vise notamment à assurer sa pérennisation par une diversification de ses soutiens financiers. Elle entend ainsi contribuer à un meilleur ancrage du mouvement associatif au sein de la société algérienne dans son ensemble.

L'étude, objet de ces termes de référence, doit contribuer à la préparation de cette phase de transition.

Explorer les possibilités d'une collaboration accrue entre entreprises et associations en Algérie

Le concept de responsabilité sociétale des entreprises est désormais à l'œuvre dans nombre de pays tels que l'Algérie et la France. Il invite les entreprises à « intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. »⁵. Il apparaît ainsi porteur d'une attention réciproque élargie entre le monde de l'entreprise et le mouvement associatif.

⁵ Selon une des définitions de ce concept, celle de la commission européenne : responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société.

L'étude s'attachera à décrire la réalité de la RSE en Algérie pour :

- Evaluer le champ des collaborations possibles entre entreprises et associations ;
- Apprécier l'ampleur et les formes de soutien que les entreprises actives en Algérie apportent et peuvent apporter à Jousour et à ses membres ;
- Identifier les conditions à réunir et les actions à mener pour mobiliser et amplifier ces soutiens potentiels

Questionnements

L'étude devra plus spécifiquement dresser un état des lieux du soutien actuel des entreprises à l'action associative, analyser les conditions du soutien du secteur privé et public marchand au secteur associatif et proposer des critères de définition d'un cadre éthique. Ces éléments alimenteront les réflexions en cours sur le modèle économique du Programme et de ses acteurs associatifs algériens.

Etat des lieux

L'étude doit comprendre un état des lieux du soutien des entreprises algériennes (grandes entreprises et PME) publiques et privées à l'action associative. Ceci intègre notamment le type de soutien apporté, la structuration ou pas autour d'un objet social défini, le type d'associations soutenues et l'appréciation que ces acteurs économiques ont de leur responsabilité sociétale. En parallèle, un état des lieux des relations entre les associations algériennes membres de Jousour et le secteur privé ou public marchand devra être établi.

Il s'agira notamment de répondre aux questions suivantes

- 1) Comment le soutien des grandes entreprises algériennes et étrangères à l'action associative est-il organisé en Algérie ? Quelles sont leurs motivations ?
- 2) Quel type de soutien les PME apportent au secteur associatif sur leur territoire ? Quelles sont leurs motivations ?
- 3) Des Fondations d'entreprises existent-elles en Algérie et si oui, quels types de soutien apportent-elles au mouvement associatif ?
- 4) Quel type de soutien les associations membres de Jousour reçoivent-elles du secteur privé marchand ? Comment gèrent-elles ces soutiens ?
- 5) Quelle définition et/ou perception les entreprises algériennes et étrangères présentes en Algérie ont-elles de leur responsabilité sociétale ?

Conditions du soutien

Le document final devra intégrer une analyse des conditions nécessaires au soutien à l'action associative par les entreprises publiques et privés algériennes et par les entreprises étrangères en Algérie aux plans juridique (analyse comparative des lois N°12-06 et N°13-08) et fiscal. En parallèle, sur la base de l'état de lieux attendu, les préalables nécessaires à l'instauration d'un cadre de dialogue entre associations et entreprises devront être proposés et analysés.

- 6) Au plan juridique quelles sont les conditionnalités du soutien des entreprises algériennes et étrangères aux associations ?
- 7) Quels dispositifs fiscaux encadrent, en Algérie, le soutien des entreprises au secteur associatif ?
- 8) Quel(s) type(s) de collaboration(s) avec des Fondations d'entreprises algériennes pourraient être envisagés ?

- 9) Quels pré-requis sont nécessaires à l'établissement d'un dialogue entre le secteur privé et public marchand et le secteur associatif en Algérie ?

Cadre éthique

Les membres de Jousour ont établi une charte à laquelle ils adhèrent. Cette charte définit et affirme les valeurs des membres qui sont organisées autour du respect des droits humains, du refus de la pauvreté et des inégalités, d'une approche de développement durable et inclusif, d'un fonctionnement démocratique, de la redevabilité, de la transparence, de la concertation et de l'égalité des chances. Des critères permettant de s'assurer d'une cohérence de ces valeurs avec celle des entreprises algériennes et étrangères qui sont ou pourraient être amenées à soutenir l'action associative en Algérie devraient être proposés.

- 10) Quelles pré-requis éthiques, du point de vue des associations et des entreprises en Algérie, sont nécessaires à l'établissement de la responsabilité sociétale des entreprises ?
- 11) Quels types de critères pourraient permettre, à minima, de garantir une adéquation des valeurs du programme et de ses membres avec celles d'entreprises du secteur privé marchand pouvant potentiellement soutenir le secteur associatif ?

Pilotage et déroulement

Comité de suivi

L'étude est pilotée par un comité de suivi dont les membres ont été nommés par le comité de pilotage de Jousour qui a, en amont, validé les termes de référence de l'étude. Le comité de suivi est responsable de la sélection des consultants, de la validation de leur note de cadrage puis de leur rapport provisoire. Il assiste à la restitution de ce dernier.

Ses membres participent à la restitution finale de l'étude avec le comité de pilotage du programme et des représentants d'associations et d'entreprises algériennes et étrangères.

Déroulement

Phase de sélection

Un appel à candidature est lancé, le 18 janvier 2016, afin d'identifier des consultants intéressés par l'étude. Il est attendu que les candidats envoient, avant le 1er mars 2016, une note méthodologique d'une dizaine de pages maximum incluant leur compréhension des termes de référence, la méthodologie proposée, le chronogramme et le budget détaillé. Les curriculum vitae des consultants devront être annexés à cette note ainsi que deux références de structures commanditaires d'études antérieures.

Le comité de suivi, présélectionnera sur cette base, trois candidats qui présenteront leur note méthodologique devant le comité de suivi mi-mars à Paris pour sélection définitive.

Les offres des consultants sont à adresser au plus tard le lundi 1er mars 2016 à Agnès Belaïd : belaid@cfsi.asso.fr

Les consultants (présence du chef de mission obligatoire), présenteront leurs notes devant le comité de suivi responsable de la sélection finale des candidats. Cette présentation sera organisée mi-mars à Paris.

Profil (s) recherché (s) pour l'étude

Nous privilégions le recrutement d'un binôme de consultant-e-s (dont un chef de mission) Nord-Sud (européo-maghrébin) aux profils suivants :

- Très bonne connaissance de la thématique de la responsabilité sociétale des entreprises
- Très bonne connaissance du milieu des OSC et des entreprises au Maghreb et en Europe
- Bonne connaissance de la société civile algérienne et du contexte socioéconomique algérien pour le consultant maghrébin
- Parfaite maîtrise des enjeux de la responsabilité sociétale des entreprises
- Capacité avérée à mener des études et à animer des réunions pluri acteurs
- Capacité avérée à produire une analyse et des recommandations stratégiques
- Maîtrise de l'arabe dialectal algérien (pour le consultant maghrébin)

Calendrier

Le calendrier de l'étude sera le suivant

- Diffusion de l'Appel à candidature : 18 janvier 2016
- Réception des offres : 1er mars 2016
- Présentation des offres : mi-mars 2016 à Paris
- Production de la note de cadrage : début avril 2016
- Etude : mi-avril / mi-mai 2016
- Remise du rapport provisoire de l'étude : mi-juin 2016
- Remise de la version finale de l'étude : fin août 2016
- Restitution finale de l'étude à Alger : septembre 2016

Moyens, produits attendus

Budget

Le coût total de l'étude (honoraires, per diem, frais de déplacement et autres frais) ne pourra pas dépasser 37 850 € TTC. Il est attendu que le binôme de consultants consacre au total un minimum de 60 homme/jours à cette étude.

Produits attendus

- Une note de cadrage détaillée à la fin de la phase d'analyse documentaire
- Une note d'étape lors de la restitution à chaud
- Un power point de présentation de la restitution à chaud à l'AP
- Un rapport d'étude provisoire incluant une synthèse
- Une version définitive de ce rapport ainsi qu'une synthèse.
- Un power point de présentation de la restitution finale de l'étude devant des acteurs économiques et associatifs